



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2022**

Date de convocation : 24 juin 2022

Date d'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin 2022 à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE (en visioconférence), M. Serge BLIN (en visioconférence), Mme Françoise BALTHAZARD, Mme Sophie CAMPISCIANO, Adjoint au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET, M. Pascal AMBROISE, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), conseillers municipaux,

Absents : /

Pouvoir : M. Claude PREVOST pouvoir à M. Zaïme ALI-BELHADJ

Secrétaire de séance : M. Sandrine MOURET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION
D'ADHESION AUX SERVICES COMMUNS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY**

Rapporteur : Benoit JULIENNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

VU la loi n° 84 -634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU le nouveau dispositif de politique de mutualisation mis en place par la Communauté Paris-Saclay,

VU le dispositif de soutien aux petites communes adopté par la Communauté Paris-Saclay pour ses services communs,

VU la convention d'adhésion au service commun ci-annexée,

VU l'avis du bureau municipal en date du 21 juin 2022,

CONSIDERANT le projet de convention d'adhésion aux services communs de la communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Mairie de Saint-Aubin :

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20220630-2022_06_28_01-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2022

- Instruction des autorisations d'urbanisme,
- Santé et prévention des risques professionnels,

- Ingénierie technique,
- Système d'information,
- Affaires juridiques – Commande publique
- Finances volet fiscalité,
- Archives.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion aux services communs avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay qui sera annexée à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*



Fait et délibéré à Saint-Aubin,

Le 28 juin 2022

Le Maire,

Pierre Alexandre MOURET